

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR_2022_2757_CC

OBJET :

CHERBOURG-EN-COTENTIN

**ARRÊTE PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE
RESIDENCE DU GROS HÊTRE
COMMUNE DELEGUEE
DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

VU le code de la route,

VU l'arrêté n° AR_2021_0632_CC du 17 février 2021 du maire de Cherbourg-en-Cotentin, portant délégations de fonction et de signature aux maires adjoints,

VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,

Vu la demande des services de la DGF et de la poste,

ARRÊTE

Article 1

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°AR_2022_1688

Il convient d'attribuer le numéro à la parcelle concernée comme suit :

Parcelle 383 AE 225

le numéro 2

Le numéro vient en complément de : Rue Aristide Briand -Cherbourg-Octeville-50130 Cherbourg-en-Cotentin

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cherbourg-en-Cotentin, le 12 juillet 2022

P.J. : 1 plan

Par délégation,
le maire adjoint,

Patrice MARTIN



"Publié le 04/ Août 2022"